

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V.3 Vœu relatif aux conditions de travail et aux effectifs de la DPE

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que les métiers liés à la propreté et à la collecte sont souvent des métiers pénibles et peu valorisés ;

Considérant qu'à l'occasion de la Mission d'information et d'évaluation sur la politique parisienne en matière de propreté, les organisations syndicales ont pointé du doigt une insuffisance des effectifs consacrés à la propreté au regard des tâches à effectuer ;

Considérant que ce problème est ancien et que les nouveaux usages de la ville (augmentation des surfaces liées à la piétonisation, aux nouveaux usages de la ville, à l'ouverture des ZTI et à la généralisation du travail du dimanche), ont augmenté le volume de travail des agent-e-s de la propreté ;

Considérant que le nombre des agent-e-s de la propreté n'a pas augmenté en proportion de cette surcharge de travail ;

Considérant que l'insuffisance des moyens humains a été soulevée au cours de la MIE par certains Maires d'arrondissement, et notamment les Maires des 1^{er}, 6^{ème}, 14^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements ;

Considérant qu'il existe au sein de la DPE un taux d'absentéisme qui accentue encore les difficultés rencontrées par ce service liées au manque de moyens humains ;

Considérant que la pénibilité de ces métiers ainsi que les rythmes de travail parfois irréguliers doivent être mieux pris en compte pour lutter contre l'absentéisme des personnels et leur assurer de meilleures conditions de travail ;

Considérant que la polyvalence des agent-e-s permettrait de mettre un frein à l'absentéisme en réduisant la pénibilité des tâches des agent-e-s ;

Considérant que certains Maires d'arrondissements ont, à l'occasion de la MIE sur la politique parisienne en matière de propreté, souhaité que soient mieux prises en compte les difficultés du personnel de la DPE

en termes de rémunération plus motivante ou de trajets domicile travail tenant compte de leurs horaires par exemple ;

Considérant que la MIE souligne qu'il convient d'être particulièrement vigilant sur le traitement des inaptitudes, la reconversion des personnels, l'amélioration des conditions de travail et la lutte contre la pénibilité ;

Considérant qu'au regard de la pénibilité des métiers, une attention particulière doit être accordée au suivi médical et des agent-e-s ainsi qu'à leur condition physique dès l'embauche ;

Considérant que les conditions de travail des agent-e-s peuvent varier en fonction de leur secteur d'activité, des machines qu'ils utilisent ou des tâches qu'ils effectuent ;

Considérant que pour prendre en compte ces variations il est nécessaire que la médecine du travail puisse se rendre sur le terrain pour réaliser une évaluation et un suivi médical au plus près des conditions de travail des agent-e-s ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Hervé Bégué, Didier Le Reste, Raphaëlle Primet, et des élu-e-s du Groupe communiste-front de Gauche, le Conseil de Paris

Émet le vœu:

- que l'opportunité de la poursuite de l'augmentation des effectifs soit étudiée précisément lors des discussions budgétaires, notamment au regard de l'augmentation des surfaces à traiter.
- le suivi médical et les conditions de travail des agent-e-s des services de la propreté soit amélioré avec une visite médicale approfondie à l'embauche et un suivi médical annuel.